



culture 21

Agenda 21 for culture
Agenda 21 de la cultura
Agenda 21 de la cultura

Culture et développement durable : exemples d'innovation institutionnelle et proposition d'un nouveau cadre pour les politiques culturelles

Rapport exécutif



With the support of
Culture Sector



Ajuntament de Barcelona
Barcelona Cultura



United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos

**Culture et développement durable : exemples
d'innovation institutionnelle et proposition d'un nouveau
cadre pour les politiques culturelles**

Rapport exécutif

Étude commandé par la Division des Politiques Culturelles et du
Dialogue Interculturel de l'UNESCO à l'Institut de la Culture –
Mairie de Barcelone, président de la Commission de culture de
Cités et Gouvernements Locaux Unis - CGLU, dans le cadre du processus
"Vers un nouveau cadre pour les politiques culturelles".
Avec le soutien de l'Agence Espagnole de Coopération
Internationale pour le Développement - AECID

1^{er} septembre 2009

- Le rapport est publié dans les sites web suivants : <http://www.cities-localgovernments.org> et <http://www.agenda21culture.net>.
- Le rapport peut être reproduit gratuitement, à la condition expresse de citer comme source CGLU et la Ville de Barcelone.
- L'auteur est le responsables du choix et de la présentation des faits exposés dans ce texte ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'Unesco ou de CGLU et n'entraînent aucun engagement de ses parts.
- Les désignations employées et la présentation du matériel dans toute cette publication ne sont la manifestation d'aucune opinion, de quelque type que ce soit, de la part de l'Unesco, au sujet du statut légal d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone quelconques, pas plus qu'à celui de ses autorités ni au sujet de la délimitation de ses limites ou de ses frontières. Les droits d'auteur de ce rapport sont la propriété de Cités et Gouvernements Locaux Unis – CGLU.
- Les droits d'auteur de ce rapport sont la propriété de Cités et Gouvernements Locaux Unis – CGLU.
- ISBN: 978-84-692-6502-4

Présentation

L'un des enjeux les plus urgents pour nous tous qui travaillons dans le secteur culturel est de connecter nos programmes et nos projets au paradigme du développement durable. Défini depuis plus de deux décennies, le développement durable préconise que le progrès d'une société ne doit pas empêcher le bien-être des générations à venir. Les premières conceptualisations du développement durable, réalisées dans le domaine de l'environnement, étaient marquées par la nécessité de réduire l'impact écologique de l'action humaine. Ces conceptualisations oubliaient la culture.

De nos jours, l'idée de développement durable s'est élargie pour incorporer toutes ces valeurs qui doivent articuler le progrès d'une société. Et naturellement, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles. Ainsi l'énonce l'Agenda 21 de la culture, le document le plus significatif pour les politiques culturelles locales et ainsi l'exprime aussi, même si de manière plus timide, la Convention sur la Diversité Culturelle de l'Unesco. Sur le plan théorique, il est aujourd'hui impossible, non seulement pour nous qui travaillons dans le secteur culturel, mais aussi pour toute personne qui analyserait le monde actuel, d'omettre les valeurs que la culture apporte au progrès d'une société. Sur le plan pratique toutefois, la distance est encore énorme entre les acteurs culturels et les travaux relatifs au développement durable. Il convient de réduire cette distance. Il convient de multiplier les contacts et de créer de nouvelles passerelles.

Ainsi, le processus de la Division des Politiques Culturelles et du Dialogue Interculturel de l'UNESCO entrepris en 2009 et intitulé "Vers un nouveau cadre pour les politiques culturelles" nous a-t-il semblé extrêmement intéressant pour associer les acteurs culturels au développement durable. La Commission de culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis – CGLU a accueilli positivement l'invitation de l'UNESCO consistant à réaliser une brève étude qui constituerait la vision des villes et des gouvernements locaux dans ce processus "vers un nouveau cadre pour les politiques culturelles". L'étude a également reçu l'appui de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement – AECID qui entretient une coopération étroite avec les gouvernements locaux, y compris notre Commission de culture de CGLU.

L'étude présente plusieurs exemples d'innovation institutionnelle sur le plan local qui favorisent le rapprochement entre les acteurs culturels et le paradigme du développement durable, avec une attention spéciale aux processus qui travaillent sur la diversité culturelle et le dialogue interculturel. L'étude prêche sans réserve l'inclusion d'une perspective culturelle dans toute politique publique pour le développement durable, autrement dit, elle encourage à considérer la culture comme le quatrième pilier du développement durable. Je vous souhaite une bonne lecture.

Jordi Martí

Adjoint à la culture de la Ville de Barcelone

Président de la Commission de Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis - CGLU

Culture et développement durable : exemples d'innovation institutionnelle et proposition d'un nouveau cadre pour les politiques culturelles

Rapport exécutif

Rapport élaboré par Jordi Pascual en tant que coordinateur de la Commission de culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis - CGLU, rédigé pour la Division des Politiques Culturelles et du Dialogue Interculturel de l'UNESCO dans le cadre du processus "Vers un nouveau cadre pour les politiques culturelles"

Introduction

Malgré la volonté de nombreux chercheurs et responsables de la prise de décisions, malgré les déclarations et les conventions...la diversité culturelle et le dialogue interculturel ne sont pas considérés comme des dimensions ni des éléments importants du développement durable. La relation entre la culture et le développement durable est encore ambiguë : les principes de la diversité culturelle, ou du dialogue interculturel, ou de la créativité, ne sont pas au centre des politiques pour le développement durable. En résumé, la culture est une composante marginale du développement durable. (Pourrait-il en être autrement ? Pendant des décennies —voire des siècles— la plupart des sociétés humaines ont considéré la diversité culturelle comme une menace pour l'avenir de la nation ou le groupe).

Eppur si muove. Les débats sur la relation entre la culture, les communautés locales et le développement durable gagnent peu à peu du terrain dans l'agenda. Les villes et les gouvernements locaux sont en train d'incorporer la culture au cœur de leurs politiques urbaines. Les gouvernements locaux et la société civile sont en train de développer des exemples d'innovation institutionnelle. Les processus de développement basés sur le territoire ne peuvent désormais plus négliger la dimension culturelle.

Ce rapport décrit quelques exemples de cette innovation institutionnelle, avec une certaine emphase (suivant les suggestions de l'Unesco) sur la diversité culturelle et le dialogue interculturel.

Contexte

En janvier 2009, la Commission de culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), présidée par la ville de Barcelone, a été chargée par la Division des Politiques Culturelles et du Dialogue Interculturel de l'UNESCO, de contribuer au processus du "nouveau cadre pour les politiques culturelles" qui avait été défini de la façon suivante (citations extraites de la proposition préliminaire présentée par la Division des Politiques Culturelles et du Dialogue Interculturel) :

- Le nouveau cadre pour les politiques culturelles élaboré actuellement par l'UNESCO apportera par conséquent une réponse aux enjeux de développement durable et de paix, à travers une double approche. D'une part, en développant le secteur culturel proprement dit (autrement dit le patrimoine, la créativité, les industries culturelles, les activités artisanales et le tourisme culturel), notamment en répondant aux besoins en matière de législation, de formation à l'administration culturelle, de médiation et de gestion des ressources culturelles. D'autre part, en veillant à ce que la culture occupe sa place légitime dans toutes les politiques de développement, en particulier dans celles en rapport avec l'éducation, les sciences, la communication, l'environnement et la cohésion sociale.
- Le nouveau cadre cherche à proposer des concepts novateurs, des méthodes de planification et une infrastructure stratégique flexible pour fournir une nouvelle orientation dans le domaine de la conception et de la programmation de politiques publiques aux fins du développement durable, et une compréhension mutuelle basées sur la juste considération des principes de diversité culturelle et de dialogue interculturel, tels qu'ils figurent en particulier actuellement dans un ensemble de normes reconnues internationalement dans le domaine de la culture.
- Le nouveau cadre alimentera un nouveau débat public sur les politiques culturelles en tenant compte de la relation dialectique entre diversité culturelle et dialogue interculturel. Il cherche à capturer et à axer le dialogue sur les nouvelles formes qu'adoptent les politiques et l'action pour donner réponse aux enjeux actuels de diversité culturelle et de dialogue interculturel, la "nouvelle" langue utilisée dans ce domaine par les différentes institutions, communautés de recherche, pays et régions.
- Le nouveau cadre proposera par conséquent un instrument utile pour que les responsables de la prise de décisions, ainsi que tous les agents des institutions publiques et de la société civile, convertissent les principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel en des options politiques nationales et des initiatives concrètes.

Il a été convenu que la Commission de culture de CGLU contribuerait avec un bref rapport, qui pourrait être considéré comme une "mise à jour" du rapport publié par la Commission en 2006 sur les "Politiques locales pour la diversité culturelle" et qui porte le titre "Rapport 1" dans notre liste (voir www.agenda21culture.net). Le 5 avril 2009, la "circulaire 26" a été envoyée à tous les membres de la Commission de culture de CGLU pour demander des contributions et des suggestions à la réalisation de ce rapport. Lors d'un séminaire de l'Unesco, célébré les 6-8 juillet 2009 à Paris avec toutes les organisations qui contribuaient au processus, notre rapport préliminaire a été présenté. Nous voulons remercier Elisenda Belda, Marie-Ève Bonneau, Pascale Bonniel-Chalier, Jean-Robert Choquet, Kim Dunphy, Nancy Duxbury, Irena Guidikova, Julie Hervé, José-Ramón Insa, Eduard Miralles, Joëlle Oudard et Hector Pose pour les commentaires critiques et utiles qu'ils ont apportés au rapport préliminaire. Après ce séminaire, quelques semaines de réflexion ont été laissées pour le compléter et élaborer le rapport final. Le document que vous lisez maintenant est le résumé exécutif du rapport final. Sur www.agenda21culture.net vous pouvez consulter le rapport final (seulement en anglais).

Principaux résultats

A. LE RAPPORT SUGGÈRE QUE LE NOUVEAU RÔLE DE LA CULTURE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONSISTE À INCLURE UNE PERSPECTIVE CULTURELLE DANS TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES.

Toute autre réponse paraît simpliste. "La culture dans le développement durable" ne consiste pas uniquement à "utiliser des artistes pour faire prendre conscience du changement climatique" ou à "construire des centres culturels efficaces du point de vue de l'utilisation de l'énergie et les ressources naturelles". Il ne s'agit pas seulement des recettes que les industries culturelles peuvent apporter à l'économie. Il ne s'agit pas d'en "demander davantage" aux cercles culturels. Ces questions sont très importantes et doivent être résolues, mais elles ne sont pas au cœur du débat. Le rôle de la culture dans le développement durable consiste principalement à inclure une perspective culturelle dans toutes les politiques publiques. Il s'agit de s'assurer que tout processus de développement durable ait une âme. Et c'est là que réside la question fondamentale.

B. LE RAPPORT SUGGÈRE QU'UN NOUVEAU CADRE POUR LES POLITIQUES CULTURELLES POURRAIT SE FONDER SUR L'ARGUMENT DE LA CULTURE COMME QUATRIÈME PILIER DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Les politiques culturelles sont en train de prendre une telle importance dans la société qu'il est impensable qu'elles ne reçoivent pas un traitement équivalent à celui d'autres sphères de la gouvernance (économie, inclusion sociale et environnement). Les concepts qui articulent les politiques culturelles (qui sont les valeurs intrinsèques de la culture : mémoire, créativité, diversité, dialogue, ritualité, etc.) sont trop importants (pour un individu et pour une société) pour ne pas leur permettre d'influer sur les processus généraux qui conforment les avènements de nos sociétés, au niveau global et au niveau local. Une masse critique de chercheurs de divers pays du monde entier (principalement Australie, Canada et Europe) utilise déjà cette image. Certaines villes articulent leurs politiques au service de la culture autour de cette image, fondamentalement celles en connexion avec la Commission de Culture de CGLU et sa déclaration, l'*Agenda 21 de la culture*.

C. LE RAPPORT SUGGÈRE QUE LES CULTURES OCCIDENTALES HÉGÉMONIQUES FASSENT UN EFFORT POUR DÉBATTRE LA SIGNIFICATION DE LA RELATION ENTRE CULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.

On ne connaît pas bien la signification du concept "culture" dans les langues non européennes. Il est intéressant de déconstruire l'idée occidentale de la culture (basée sur la fragmentation et l'instrumentalisation). On pourrait peut-être découvrir que "culture" signifie "vie" dans beaucoup d'autres langues et cultures ? On pourrait peut-être découvrir qu'une "politique culturelle", formulée dans la plupart des langues du monde, devrait contribuer d'elle-même au développement durable ?

D. LE RAPPORT SE JOINT AU MOUVEMENT DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE PAR LE BIAIS D'AVERTISSEMENTS SUR LES LIMITES DE L'INSTITUTIONNEL.

L'approbation par l'UNESCO de la Déclaration et de la Convention sur la Diversité Culturelle a généré ce mouvement. Mais l'institutionnel a ses limites. La tâche de déconstruction/reconstruction des identités collectives (que comportent de manière implicite la diversité culturelle et le dialogue interculturel) est très difficile pour l'immense majorité des états-nations. À moins que la société civile n'articule un mouvement global en faveur des droits culturels, de la diversité culturelle ou du dialogue interculturel, aucun progrès substantiel ne se produira.

E. LE RAPPORT SUGGÈRE QUE TOUT NOUVEAU CADRE POUR LES POLITIQUES CULTURELLES DEVRAIT POUVOIR S'APPUYER SUR LES COMPÉTENCES ET LES APTITUDES DES VILLES ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX.

Les villes ne peuvent pas défendre des discours téléologiques sur l' " identité culturelle" de leurs citoyens, comme le font (ou le faisaient traditionnellement) les états-nations. Les villes ont toujours été la destination des immigrés qui, au bout de quelques années, deviennent des habitants et des citoyens. L'identité des villes est, sans aucun doute, dynamique : elle a toujours équilibré l'expression des cultures traditionnelles à la création de nouvelles formes culturelles. Les citoyens demandent de la démocratie au niveau local, des services efficaces, des processus transparents, un gouvernement local conciliant, une ville comme système ouvert... Une ville qui crée des nouvelles significations avec ses habitants. Aujourd'hui, les villes sont prêtes à intervenir dans le monde aussi bien avec la formule universaliste "penser globalement, agir localement", qu'avec son complément *diversaliste* "penser localement, agir globalement". Le processus d'élaboration, et d'implantation, d'un nouveau cadre pour les politiques culturelles requiert l'implication des villes.

F. LE RAPPORT OFFRE PLUSIEURS EXEMPLES D'INNOVATION INSTITUTIONNELLE DANS LA RELATION ENTRE LA CULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Les exemples ont été recueillis suite à un processus de consultation auprès de certains membres de la Commission de culture de CGLU et une analyse de la bibliographie récente dans ce domaine. Les exemples incluent (1) des villes comme Genève, Montréal, Barcelone ou Lille, (2) des gouvernements provinciaux comme le Québec, (3) des organisations comme le Conseil de l'Europe ou la Commission Européenne et (4) des réseaux comme Eurocités, le Réseau de Développement Culturel de Victoria (Australie) ou l'Observatoire des Politiques Culturelles en Afrique.

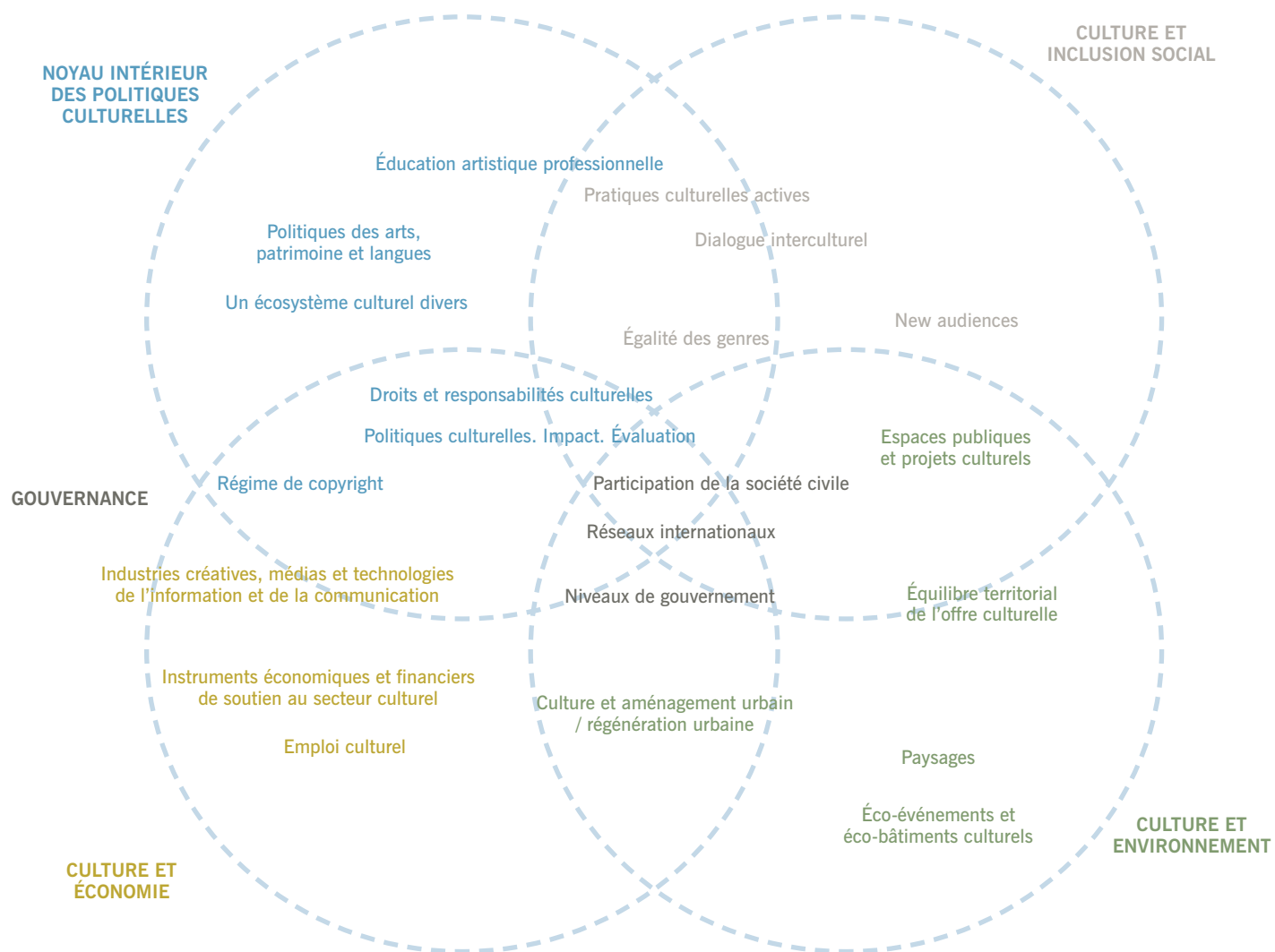
G. LE RAPPORT SUGGÈRE QUE LE NOUVEAU CADRE POUR LES POLITIQUES CULTURELLES SOIT FONDÉ SUR L'ARGUMENT DU QUATRIÈME PILIER, EN DONNANT DIX RAISONS.

Ces dix raisons sont : (1) L'argument est nouveau. (2) Il offre un panorama plus large qui n'instrumentalise pas la culture. (3) Les valeurs intrinsèques de la culture (mémoire, créativité, diversité, dialogue, ritualité,...) sont préservées au noyau de l'argument. (4) Il encourage la relation entre les parties prenantes du domaine de la culture et de l'écologie. (5) Il contribue à relier la culture aux agents sociaux. (6) Il considère les industries culturelles et créatrices comme prioritaires. (7) Il donne du pouvoir au secteur culturel. (8) Il conduit à la participation de la société civile dans l'élaboration et l'implantation de politiques. (9) Il implique l'importance croissante de la culture dans les relations, la coopération et la diplomatie internationales. (10) C'est une image claire et belle.

H. LE RAPPORT SUGGÈRE QUE LE NOUVEAU CADRE POUR LES POLITIQUES CULTURELLES COMPORTE CINQ CHAPITRES PRINCIPAUX ET INCLUE VINGT-ET-UN DOMAINES POLITIQUES.

En annexe figure un graphique organisationnel de la proposition.

Annex 1. Graphique organisationnel de la proposition d'un nouveau cadre pour les politiques culturelles



Source: Élaboration propre, à partir du rapport « Culture and sustainable development: examples of institutional innovation and proposal of a new cultural policy profile ».

**United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos**

carrer Avinyó, 15
E-08002 Barcelona
Espanne

Tel: +34 93 342 87 50
Fax: +34 93 342 87 60
info@cities-localgovernments.org

**Ajuntament de Barcelona -
Institut de Cultura**

Palau de la Virreina - la Rambla 99
E-08002 Barcelona
Espanne

Tel: +34 933 161 000
Fax: +34 933 161 020
agenda21cultura@bcn.cat

www.agenda21culture.net

Avec le soutien de



**Ajuntament de Barcelona
Barcelona Cultura**



**United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos**